



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 3 juin 2021 et :

- A approuvé la convention partenariale complémentaire « Foyer des Jeunes », dans le cadre de la convention partenariale globale signée le 01/09/2016 entre la collectivité, l'association et la fédération, ces deux dernières entités représentant ensemble le mouvement Familles Rurales, il est nécessaire d'établir une convention partenariale complémentaire pour le foyer des jeunes et a autorisé Monsieur le maire à signer ce document qui prendra effet à compter de ce jour.
- A accepté de mettre à disposition une des salles associatives situé rue du Stade, aux conditions définies dans la convention, auprès de l'association Familles Rurales et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- A accepté de mettre à la disposition d'ENEDIS, un terrain d'une superficie de 20 m², rue René Couzinet (parking des ateliers municipaux), destiné à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité, pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque et a autorisé le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à sa mise en place.
- a accepté la constitution d'une convention de servitudes à intervenir entre ENEDIS et la commune sur la parcelle cadastrée AK 105 située rue René Couzinet, dans le cadre de l'installation d'un poste de transformation de courant électrique, réalisation d'une tranchée pour les câbles souterrains et la pose de coffret et borne liées à la mise en place des panneaux photovoltaïques sur la toiture des ateliers municipaux et a autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- A approuvé l'adhésion de la commune au service de paiement en ligne PAYFiP avec la DGFIP, offrant aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible, par carte bancaire ou par prélèvement automatique, pour régler les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public et a autorisé le Maire à signer la convention d'adhésion et tous les documents nécessaires à sa mise en place.
- a approuvé le projet de plantation sur le domaine communal en lien avec le Département de la Vendée. Le Conseil Départemental de la Vendée a lancé une action « Planter 600 000 arbres sur les biens communaux et intercommunaux » dans le cadre de son plan Vendée Biodiversité et Climat. Cette action a pour objectif d'augmenter le stockage du carbone dans le respect des enjeux de biodiversité. La commune de Saint Martin-des-Noyers a répondu favorablement à cet appel à projet. Les parcelles retenues (ZM23 et ZM22) sont situées route de la Ferrière (à proximité du bassin d'orage de la Turquie) : plantations d'un boisement sur 12 000 m², implantation de bosquets bocagers (4 de 40 à 50 m²) et plantation d'une haie bocagère sur 100 m et a autorisé le Maire à signer la convention s'y rapportant et tous les documents nécessaires à sa mise en place.
- a décidé d'attribuer le marché relatif à l'exécution des travaux de grosses réparations de voirie 2021, au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, soit l'entreprise **COLAS basée à La Roche-sur-Yon – 21 bd Joseph Cugnot** pour un montant de 86 518,66 € H.T. soit 103 822,39 € T.T.C. pour la solution de base ;

- de retenir la PSE 01 (Prestation supplémentaire éventuelle) – secteur 01 « La Garnerie » pour un montant supplémentaire à l’offre de base de 11 895,00 € H.T. soit 14 274,00 € T.T.C.
- De retenir la variante 01-secteur 22 « chemin du Bocage » pour un montant supplémentaire à l’offre de base de 8 869,00 € H.T. soit 10 642,80 € T.T.C.

soit un marché global de 107 282,66 € H.T. – 128 739,18 € T.T.C. et a autorisé Monsieur le Maire, à signer le marché de travaux avec l’entreprise retenue, aux conditions financières évoquées ;

- a décidé d’approuver la décision modificative n° 1 sur le budget commune 2021, comme suit :
 - au compte 2128 opération 124 – pour l’acquisition de la sculpture des Jardins de la Prée,
 - au compte 21568 pour l’acquisition d’un défibrillateur,
 - au compte 2313 opération 112 – pour les travaux divers supplémentaires à la mairie.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-124 : JARDINS RUE DE LA PREE	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21568 : Autre matériel et outillage d’incendie et de défense civile	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-112 : MAIRIE	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-108 : VOIRIE	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	61 000,00 €	61 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

- A décidé de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay le fonds de concours mentionné ci-dessous dont le montant total s’élève à 64 192,00 € en investissement, pour les travaux de voirie 2021 et les travaux d’aménagement du terrain de football, drainage et arrosage et a approuvé le plan de financement.

En investissement :

Nature	Montant H.T.	Nature	Montant H.T.
<i>TRAVAUX VOIRIE</i>	107 283 €	Fonds de Concours	42 913 €
VOIRIE 2021	107 283 €		
<i>AMENAGEMENT TERRAIN</i>	62 233 €	Fonds de Concours	21 279 €
Drainage et arrosage terrain de football	62 233 €		
		Sous-total	64 192 €
		Autofinancement	105 324 €
Total dépenses	169 516 €	Total Recettes	169 516 €

- A décidé de verser une participation de 144.50 € correspondant aux frais engendrés par le Centre médico-scolaire de Chantonay soit une participation financière de 0.50 € et un effectif total pour Saint Martin-des-Noyers de 289 élèves pour l'année 2018/2019,
- A décidé de verser une participation pour l'année scolaire 2020/2021 correspondant aux frais de fonctionnement d'un élève scolarisée à l'école publique de Mouilleron-le-Captif, pour assurer la scolarisation d'un enfant de la commune de Saint Martin-des-Noyers, en ULIS Ecole, considérant que le coût moyen d'un élève de l'école publique de Mouilleron-le-Captif s'élève à 767.28 euros au titre de l'année scolaire 2020/2021.
- A décidé de répondre à l'appel à projets pour un socle numérique à l'école Anselme Roy pour une dépense de 11 154,00 € TTC et une subvention à hauteur de 7 628,00 €, dans le cadre du plan de relance présenté par le Gouvernement. L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :
 - l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
 - les services et ressources numériques,
 - l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.
 Et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention.
- A approuvé l'avant-projet définitif des travaux d'aménagement des espaces communs de la cité des Primevères pour un montant de 312 000 €HT, autorisé Monsieur le Maire à procéder au lancement des consultations d'entreprises et à finaliser la rémunération de la maîtrise d'œuvre (cabinet GEOUEST) sur la base du montant estimé des travaux à l'avant-projet définitif, et signer tous documents relatifs à ce dossier.
- A décidé de solliciter une subvention auprès de l'Etat pour l'aménagement des espaces communs de la cité des Primevères et d'adopter le plan de financement prévisionne, comme suit :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
<i>Acquisition</i>		Subvention Préfecture	156 442,91 €	30,00 %
<i>Travaux de voirie</i>	199 000,00 €	Subvention Conseil Département	44 119,50 €	8,46 %
<i>Effactement réseaux</i>	242 476,38 €	Subvention Conseil Régional		
<i>Réhabilitation réseaux EU et EP</i>	58 500,00 €	Concours financiers		
	0,00 €	Autres aides publiques obtenues		
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	8 955,00 €			
<i>contrôles</i>	6 480,00 €			
<i>divers et imprévus</i>	6 065,00 €			
	0,00 €	Sous-total	200 562,41 €	38,46 %
	0,00 €	Emprunt		
	0,00 €	Autofinancement	320 913,97 €	61,54 %
	0,00 €	Sous-total reste à charge de la collectivité	320 913,97 €	
Total dépenses	521 476,38 €	Total Recettes	521 476,38 €	

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 13 juillet 2021.
 Le Maire,
 Signé Christophe GOURAUD